



SCIC AMO
ASSISTANCES AUX MAÎTRES D'OUVRAGE

AGENCE AQUITAINE-CHARENTES

CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

**Restructuration et extension
des Lycées Polyvalent et Professionnel
de Marmande**

PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

TOME 1

SOMMAIRE : Présentation programme

CHAPITRE 1 : LES DONNEES

CHAPITRE 2 : LES BESOINS

Maître d'ouvrage :

Conseil Régional Aquitaine

Programme

Etabli par SCIC AMO

ÉTABLISSEMENT MIDI-PYRÉNÉES AQUITAINE

Agence Aquitaine-Charentes'

Conduite opération : Jean-Artus 33080 Bordeaux Cedex Téléphone 57 81 15 15 Télécopie 57 81 15 00
Service Gestion 57 81 15 10

SEM 47

Siège social : 20-22 rue des Fossés St-Jacques - 75240 Paris Cedex 05 - Téléphone (1) 46 34 40 00 - Télécopie (1) 40 51 86 54
Société anonyme au capital de 56 940 000 FFR - RCS Paris B 339 216 046 - Siret 339 216 046 00245

SOMMAIRE

TOME 1

	PAGES
PREAMBULE	5
NOTE DE PRESENTATION	6
CHAPITRE 1 : LES DONNEES	22
1.1 Données liées au terrain	23
1.2 Données climatiques	25
1.3 Données géologiques	30
1.4 Données liées aux existants	31
1.4.1 Les données sur les réseaux	31
1.4.2 Les données sur les bâtiments	33
CHAPITRE 2 : LES BESOINS	39
2.1 Objectifs et options fonctionnelles	41
2.1.1 Préambule	41
2.1.2 Objectifs	41
2.1.3 Analyse des unités fonctionnelles	46

TOME 2

CHAPITRE 3 : LES CONTRAINTES	79
3.1 Contraintes réglementaires administratives (urbanisme)	80
3.2 Contraintes réglementaires techniques	89
3.3 Contraintes de sécurité	92
3.4 Contraintes spécifiques	97

PREAMBULE

Le présent Programme Technique Détaillé (P.T.D.) concerne la réhabilitation et l'extension des lycées polyvalent et d'enseignement professionnel de MARMANDE.

Il s'inscrit dans le cadre des réglementations suivantes :

- Décret n° 73 207 du 28 février 1973 relatif aux conditions de rémunération des missions d'Ingénierie et d'Architecture remplies pour le compte des collectivités publiques par des prestataires de droit privé.
- Directive du 8 octobre 1973 (chapitre C - paragraphe C2) afférente à la préparation, la passation et l'exécution des commandes publiques d'Ingénierie et d'Architecture.

Il a pour but :

- de définir, à l'intention des concepteurs, les objectifs, les besoins, les exigences et le niveau de prestations à satisfaire, sans préjuger de la disposition et de l'aspect des constructions qui seront laissés à l'initiative des concepteurs,
- de permettre aux concepteurs de s'engager sur le coût d'objectif de l'opération.

NOTE DE PRESENTATION

Les lycées polyvalent et d'enseignement professionnel de MARMANDE sont situés dans la "cité scolaire", (construite en 1965) qui comprend, en outre, un collège de 600 élèves.

Les 3 établissements sont répartis en 12 bâtiments (voir plan en page suivante) :

Bâtiment 1	ateliers
Bâtiment 2	externat technique
Bâtiment 3	externat classique
Bâtiment 4	demi-pension, infirmerie, maintenance
Bâtiment 5	Internat filles (2 ailes) - Un niveau est réservé à la formation professionnelle (GRETA) hors PTD.
Bâtiment 6	Internat garçons (2 ailes) - Actuellement 4 niveaux sont réservés au collège.
Bâtiment 7	Internat garçons (2 ailes). Actuellement, les 2 rez de chaussées sont réservés au collège.
Bâtiment 8	gymnase
Bâtiment 9	administration, logements de fonction
Bâtiment 10	chaufferie centrale
Bâtiment 11	station de relevage
Bâtiment 12	ateliers BTS matières plastiques et composites.

Actuellement les effectifs se répartissent ainsi :

	<u>Lycée général</u>	<u>LEP</u>	<u>Total</u>
Externes	453	116	569
Demi-pensionnaires	921	231	1 152
Internes	291	102	393
	---	---	---
Total	1 665	449	2 114

Dans les prochaines années, ces effectifs évolueront pour atteindre :

	<u>Lycée général</u>	<u>LEP</u>	<u>Total</u>
Externes	571	158	729
Demi-pensionnaires	1 140	300	1 440
Internes	301	101	402
	---	---	---
Total	2 012	559	2 571

Les répartitions des effectifs par cycles pour les deux lycées figurent aux "fiches descriptives d'opérations" ci-après, éditées par le Rectorat de Bordeaux et qui ont servi de base aux calculs des surfaces nécessaires.

L'opération se situe dans le cadre du Programme Pédagogique d'Investissement n°2 (PPI 2) du Conseil Régional d'Aquitaine, Maître de l'ouvrage, voté lors de l'Assemblée plénière du 9 novembre 1992.

S'agissant d'opérations de construction et de restructuration, les concepteurs devront faire en sorte que les établissements conservent leur fonctionnalité pendant les travaux.

En premier lieu, il est à noter que certains bâtiments ne sont pas concernés par le présent programme technique détaillé, il s'agit :

- du bâtiment 4 - Demi-pension
- du bâtiment 8 - Gymnase
- du bâtiment 9 - Administration
- du bâtiment 10 - Chaufferie
- du bâtiment 11 - Station de relevage
- du bâtiment 12 - Ateliers BTS matière plastique et composite.

Les besoins des locaux d'accompagnement correspondent à une remise à niveau de l'établissement pour les 10 prochaines années.

Les fiches descriptives d'opérations ont fixées les nouvelles structures pédagogiques et ont permis la détermination des besoins en locaux d'enseignement.

L'élaboration du programme a été réalisée, par la détermination des besoins en locaux d'enseignement à partir des programmes pédagogiques fournis par le Ministère de l'Éducation Nationale, des charges horaires et des effectifs recommandés en Région Aquitaine.

- Classes de 35 élèves et groupe de 18 pour le lycée polyvalent
- Classes de 30 élèves et groupe de 18 pour le lycée professionnel.

Modalités de fonctionnement de l'établissement :

- Les lycées sont ouverts du lundi au samedi matin par demi-journée de 4 heures.
- Le BTS fonctionne également le mercredi après-midi.
- L'administration du lycée est ouverte du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00.

Objectifs concernant la conception architecturale générale

La définition des besoins en surfaces dont le bilan est donné en fin de chapitre 2 "Les besoins", fait apparaître la nécessité de construire :

- un bâtiment à l'entrée de la cité scolaire
Ce bâtiment comprendra :
 - . un espace d'accueil
 - . les locaux de vie scolaire
 - . le CDI
 - . les locaux enseignant

- une extension de l'enseignement professionnel en atelier

En ce qui concerne les bâtiments existants, ils feront l'objet de restructurations ou rénovations conformément aux besoins décrits au présent programme.

Dans les internats, la structure actuelle des bâtiments permet d'envisager la création de chambres pour 3 internes.

- Capacité de l'internat

L'effectif total d'internes prévu est de 402 répartis de la manière suivante :

- . 301 internes pour le lycée
- . 101 internes pour le lycée professionnel.

La proportion étant la suivante :

- . 134 filles
- . 268 garçons

La réhabilitation des locaux existants est scindée en 3 catégories :

Locaux rénovés : L'affectation des locaux est conservée.

Leur rénovation est nécessaire du fait de leur vétusté ou d'une adaptation aux règles de sécurité.

Locaux réaménagés : Il s'agit de locaux changeant d'affectation ou modifiés en espace. Les équipements sont changés et la rénovation complète des locaux est prévue.

Locaux restructurés : Ensemble du plateau entièrement remodelé, seule la structure n'est pas affectée par cette modification.

La conception architecturale tant intérieure qu'extérieure devra intégrer la totalité des unités fonctionnelles existantes.

La réhabilitation de la cité scolaire telle qu'envisagée sera réalisée en deux tranches :

- Première tranche

- . Bâtiment accueil neuf
- . Extension atelier neuf
- . Préparation professeurs dans atelier neuf
- . Bâtiment 6 3 ème étage restructuré pour enseignement
- . Bâtiment 2 en totalité
- . Bâtiment 3 hors restructuration Bio Services ATA
- . Bio services ATA
- . Rez-de-chaussée bâtiment 5 pour enseignement

- Deuxième tranche

- . Surfaces rénovées atelier bâtiment 1
- . Bâtiment 7 Rez-de-chaussée enseignement
- . Bâtiment 3 restructuration
- . Bio services ATA
- . Bâtiment 5 - Internat
- . Bâtiment 6 - Internat
- . Bâtiment 7 - Internat
- . Bâtiment 9 - Loge + entrée
- . Rénovation logement de fonction

Travaux divers

- . Extension préaux
- . Galerie liaisons bâtiment 2, 3, 4
- . Etanchéité façade bâtiment 6
- . Ascenseurs handicapés bâtiment 2 et 3
- . Réseau évacuation intérieur
- . Parking abris 2 roues
- . Clôture et portails.

1.1 - DONNEES LIEES AU TERRAIN

Le plan du cadastre ci-après précise la situation des bâtiments : parcelles 328 et 251.

L'entrée des élèves et des fournisseurs se situe au sud du terrain, rue du commandant Mouchotte, face au pignon Est du bâtiment administration.

Sur l'esplanade entre la rue du commandant Mouchotte et la rue Ejéa de Los Caballeros se situe un parking affecté à la cité scolaire.

La surface d'emprise de la cité scolaire est de :

- parcelle 251 = 6 ha 17 a 52 ca

- parcelle 328 = 16 a 88 ca

6 ha 34 a 40 ca